



# MAIRIE DE GERVANS

## Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

**Présents** : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, M. Damien EYNARD, Mme Marie-Claude AYMARD.

**Absents** : Mme Stéphanie VEYRET, pouvoir à M. Nicolas BAUGIRAUD

Date de la convocation : 30 mai 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 18h30

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 mars 2023**

**Approuvé à l'unanimité**

### **2) DELIBERATIONS**

#### **a) Finances**

- **Taxe d'aménagement**

M. le Maire Pascal CLAUDEL présente au Conseil Municipal ce qu'est la Taxe d'Aménagement, ses règles, et la possibilité pour le Conseil Municipal de réévaluer ce taux.

Les commissions Finances et Urbanisme se sont réunies le 31 mai 2023, celles-ci proposent de passer le taux de 3% à 5%

**Approuvé à l'unanimité**

- **Tarif location du chapiteau**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la Mairie possède un chapiteau pour l'organisation d'événements municipaux. Des demandes récentes ont été faites pour la location de ce chapiteau par des associations non issues de Gervans.

La commission propose de mettre ce matériel en location, pour les habitants du village, les associations Gervandoises et les associations non Gervandoises.

La commission Finances réunie le 31 mai 2023 propose un loyer de 50€ par jour, avec un minimum de deux jours de location.

**Approuvé à l'unanimité**

- **Tarif location pour une association**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que l'association Sun Carpe organise en Mai 2024 son concours de pêche « No Kill ». Des stands de pêche seront localisés entre Tournon et Andancette.

Pour assurer l'accueil des compétiteurs et l'intendance, cette association a demandé de louer la salle des Berges du Rhône sur 5 jours du Mardi au Dimanche.

Etant donné que ce cas n'existe pas, La commission Finances réunie le 31 mai 2023 propose un tarif spécifique de 500€.

**Approuvé à l'unanimité**

- **Tarif cantine**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'avec les hausses des matières, notre prestataire Plein Sud Restauration, nous a demandé une revalorisation des tarifs de la cantine scolaire sur le RPI. La hausse serait de 5.74%.

La commission scolaire réunie le 18 AVRIL 2023 propose donc d'appliquer cette hausse et de passer le tarif d'un repas à la cantine à 4.20€ TTC.

**Approuvé à l'unanimité**

- **Tarif garderie**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il propose de conserver les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024.

<b><u>Frais de garderie</u></b>		
	<b>2022 - 2023</b>	<b>Proposition 2023-2024</b>
Mensuel	<b>65,00 €</b>	<b>65,00 €</b>
Trimestriel	<b>115,00 €</b>	<b>115,00 €</b>
Annuel	<b>195,00 €</b>	<b>195,00 €</b>
Journalier	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
Pénalité par 1/2 heure	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## **b) Urbanisme**

- **Demande de rétrocession de terrain**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par mail une demande du Président de l'Association Libre du lotissement dit les Terrasse de Blanc. Dans ce mail, le Président de l'Association Libre demande la rétrocession des parties communes. Les parties communes comprennent la voirie et les espaces verts.

Les réseaux d'assainissement doivent être rétrocédés à Arche Agglo qui a la compétence eau-assainissement depuis le 01-01-2020. Le réseau d'eau sera rétrocédé aux Eaux de la VEAUNES.

La commission urbanisme réunie le 31 mai 2023 donne un avis favorable pour cette reprise pour 1€ symbolique.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que cette rétrocession sera réalisée avec la signature d'une convention.

**Approuvé à l'unanimité**

### **3) ORGANISATION DU REPAS DU 24 JUIN 2023**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'à ce jour il y a 110 inscrits, dont 7 enfants.

### **4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

La marche Octobre Rose est organisée le 22 Octobre 2023.

Le prochain repas de Noël des aînés sera le 9 Décembre 2023.

**La séance est levée à 20h44.**

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL